



# VILLE DE CROUY (Aisne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 Décembre 2018 à 19 H 00**

**Présidence de Monsieur Daniel MOITIE, Maire.**

Conseillers  
en exercice : 23

Présents : 13  
Votants : 16  
Absents : 10

Date de la  
convocation :  
13 décembre 2018

### La séance ouverte, sont présents :

M MOITIE Daniel, Maire,  
Mme CORDEVANT Viviane, M PRIGENT Pascal, M JEAN Jean-Yves,  
Mme DROMACQUE Jeanine, Adjointes,  
M PELLETIER Alain, Mme DERIGNY Lydie, M ZAJAC Philippe, M LENOBLE Pierre,  
M MARCHAL Jean-Bernard, M FELIX Fabrice, Mme HUBATZ Josette, M WUILLOT  
Didier.

### Absentes, pouvoirs :

Mme DE BROSSARD Isabelle représentée par M LENOBLE Pierre,  
Mme DECARNELLE Aurélie représentée par Mme DROMACQUE Jeanine,  
Mme BELLIER Alexandra représentée par M PRIGENT Pascal.

**Absente excusée :** Mme GORET Florence.

**Absents :** M GUIONVAL Patrick, Mme MIEL Nathalie, Mme VERMA Cécile,  
Mme FOULIER Cécile, Mme LAINÉ Ludivine, M DABOVAL Nicolas.

**Secrétaire de séance :** M ZAJAC Philippe.

<b>2018-12-19/087</b>	<b>rapporteur</b>
<b>FINANCES LOCALES / 7-1 DECISIONS BUDGÉTAIRES</b>	M MOITIE
<b>LOCATION DE TABLES – BANCS - CHAISES – TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019</b>	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à la disposition des habitants de la commune des tables, bancs et chaises pour leurs manifestations privées.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif\* de location pour l'année 2019, comme suit :

Fournitures	Tarif forfaitaire	Fournitures	Tarif forfaitaire
1 à 5 tables	5,00 €	de 1 à 10 bancs ou de 1 à 40 chaises	5,00 €
6 à 10 tables	10,00 €	de 11 à 20 bancs ou de 41 à 80 chaises	10,00 €
11 à 15 tables	15,00 €	de 21 à 30 bancs ou de 81 à 120 chaises	15,00 €

\*Ce tarif ne s'appliquera pas aux associations de la commune.

Le matériel ne sera pas livré aux particuliers.

La recette sera imputée à l'article 7083 du budget de la commune.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
16	0	0	0

Transmis en Sous-Préfecture  
le :  
Publié le :

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

D. MOITIÉ